

EDITORIAL

La vie du SEOD (Syndicat de gestion des déchets de Delémont et environs) a été marquée au cours des dernières années par la gestion frontale de plusieurs grands projets: extension de la décharge de Boécourt, rénovation du Centre des déchets carnés, centrale de biogaz de Courtemelon, moloks partout dans le district, écopoints et Centre de collecte et de valorisation. Les quatre premiers nommés sont terminés. Pas moins de 200 moloks ont été posés dans le district, et 108 sont programmés en ville de Delémont. Les écopoints ont fait l'objet d'une période réussie de test à Haute-Sorne, Mettembert et Movelier. Ils seront implantés dans plusieurs autres communes au cours de l'hiver 2026-2027.

En chiffres, le SEOD a géré 5'913 tonnes de déchets urbains combustibles (les sacs à ordures taxés) et 694 tonnes de déchets encombrants combustibles (par exemple des meubles). Pas moins de 86'243 tonnes de matériaux divers ont été déposées à la décharge de la Courte-Queue dont 59'200 tonnes de mâchefers issus d'usines d'incinération. Les revenus liés aux mises en décharge permettent au SEOD de financer tous ses projets, de maintenir la taxe sur les sacs à un prix correct (50 centimes en dessous du tarif à Porrentruy), de financer chaque année un projet environnemental du Canton à raison de 200'000 francs, et de verser aux communes 40 francs par habitant pour financer des activités liées à la gestion des déchets.

Un changement important a eu lieu à la direction du SEOD avec le départ à la retraite du chef d'exploitation **Claude Gorrara** le 31 décembre et sa succession en la personne de **Didier Luginbühl**. Le SEOD remercie Claude Gorrara de sa longue collaboration et se félicite de la coopération avec Didier Luginbühl.

André Marquis
Président du SEOD

SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

infos



C'EST PARTI POUR LE CCV

Le futur CCV (Centre de collecte et de valorisation) est sorti de terre, à proximité des bâtiments de la police cantonale et de ceux des ponts et chaussées, à l'ouest de Delémont.

Le CCV, bien visible à côté de la centrale de la police à l'entrée ouest de Delémont.

Le traditionnel sapin qui marque la fin des travaux d'étanchéité a été posé le 27 mai. Le personnel engagé pour assurer l'exploitation du site entrera en service le 1^{er} septembre prochain.

Une inauguration est prévue en fin d'année. Elle sera suivie, dès le 1^{er} janvier, de l'ouverture du centre à quatre communes pilote, durant les trois premiers mois de l'année. Dès le 1^{er} avril et la fin de la phase pilote, l'ouverture sera élargie à l'ensemble des communes adhérentes. En cas d'intérêt, les autres communes du district pourront adhérer plus tard. Trente sortes de déchets seront accueillis six jours sur sept. Dans le cadre de la dimension sociale du CCV, il sera permis à des personnes en réinsertion d'acquérir de nouvelles compétences et d'ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles. Depuis 2020, le SEOD a développé un concept de gestion régionale des déchets valorisables, sur la base d'une feuille de route soumise à l'approbation des exécutifs communaux qui ont ainsi apporté leur soutien à la recherche d'une solution intercommunale. Les études réalisées

pour définir une proposition de concept modulaire de gestion régionale des déchets valorisables concernent l'ensemble des déchets urbains au sens de la législation fédérale, à l'exception des ordures ménagères qui font l'objet de solutions de gestion séparées.

Par déchets urbains, on entend l'ensemble des déchets produits par les ménages, mais également les déchets assimilables aux déchets ménagers issus des entreprises de moins de 250 postes équivalent plein temps et qui ne sont pas directement liés à l'exploitation de l'entreprise.

Du fait des situations initiales très diverses et des attentes différentes d'une commune à l'autre, le SEOD s'est attaché à développer une solution flexible. Aussi, la solution développée par le SEOD prend la forme d'un concept modulaire formé de différents niveaux de prestations qui permet à chacune des communes du périmètre de prendre ce dont elle a besoin. Le système se compose de quatre niveaux de prestations (lire aussi en page 2).

Retombées favorables de la décharge

La décharge de Boécourt joue un rôle essentiel dans le fonctionnement du SEOD.

Elle engendre un bénéfice de 2,36 millions qui permet de financer les autres activités relatives aux déchets: CCV, écopoints, moloks, déchets carnés, participation à la centrale biogaz, etc.

Sans ce bénéfice, les communes et la population devraient ouvrir leur porte-monnaie. Le prix des sacs à ordures est inférieur de 50 centimes à celui pratiqué dans le district de Porrentruy.

Le SEOD distribue 40 francs par habitants aux 19 communes de la région, finance des projets environnementaux pour 200'000 francs chaque année, et verse 142'000 francs à la commune et à la bourgeoisie de Boécourt.

Pourquoi une décharge? Les déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation doivent être traités puis stockés dans des décharges, où ils ne présenteront pas de danger pour l'environnement. C'est le cas de la décharge du SEOD à Boécourt. Les émanations de poussières font l'objet d'une attention de chaque instant. Grâce aux investissements consentis dans la récupération des eaux de pluie, la construction d'un réservoir et l'aménagement d'un système complexe d'arrosage, elles tendent vers leur maîtrise.

Selon leurs propriétés, les déchets doivent être traités avant d'être stockés définitivement. Ainsi, les déchets urbains (sacs à ordures) sont brûlés dans des usines d'incinération et seuls les résidus sont ensuite stockés (mâchefers). Le stockage définitif de déchets est autorisé exclusivement en décharge contrôlée et acceptée. Les eaux et l'air sont surveillés en permanence. Les camions entrant dans la décharge sont contrôlés. Le bilan environnemental de la décharge et de son exploitation respecte les tolérances légales, tant sur le site qu'à ses abords. (Lire aussi en page 3).

DELÉMONT

BIENTÔT LE CCV

Le premier semestre 2026 a été marqué par l'avancée du projet du Centre de Collecte et de Valorisation des déchets (CCV). Le CCV permettra de trier plus de 30 types de déchets et sera ouvert six jours sur sept.

L'objectif est de valoriser un maximum des différentes fractions de déchets qui y seront déposés, y compris les déchets spéciaux. Le CCV ne se limitera donc pas à la collecte des déchets mais deviendra un véritable catalyseur d'initiatives circulaires.

Pour le particulier, la gestion des déchets est un sujet susceptible de susciter des réactions émotionnelles. Il s'agira donc de simplifier les démarches au CCV et de donner des explications claires à la population, notamment grâce au nouveau site internet du SEOD. Le CCV sera aisément accessible début 2027 à proximité de la sortie A16 de Delémont-Ouest.

Le CCV est un projet qui conjugue trois dimensions essentielles:

- **environnementale:** optimisation du tri et de la valorisation des déchets, avec la mise en oeuvre des principes de l'économie circulaire et de la transition écologique;

- **sociale et inclusive:** formation et réinsertion professionnelle de personnes en situation de vulnérabilité; un lieu de réinsertion et de montée en compétences vers des nouveaux métiers de la transition;

- **économique:** développement d'emplois locaux et structuration d'un écosystème ancré dans le territoire, les entreprises et les institutions qui le composent; le projet est évolutif et adaptable aux transformations du marché du travail en synergie avec les communes membres.

Dix communes ont manifesté leur intérêt pour intégrer cette nouvelle déchetterie dès le départ. En cas d'intérêt, les autres communes du district pourront adhérer par la suite. L'ouverture du CCV aux communes-pilote que sont Courrendlin, Haute-Sorne, Mettembert et Movelier est prévue en janvier 2027. Les six autres communes ayant manifesté leur intérêt à adhérer au CCV pourront y accéder dès avril 2027.



Le chantier du CCV a pu démarrer en septembre 2025, après avoir été retardé d'environ 4 mois par des fouilles archéologiques. Des vestiges datant de l'âge du Bronze final (1 050 - 800 av. J.-C.) ont été mis à jour. Au final, plus de 2'000 objets répartis dans une vingtaine de structures ont été identifiés.

La cérémonie de la pose de la première pierre du CCV a eu lieu mercredi 22 octobre 2025 et le traditionnel sapin marquant la fin des travaux d'étanchéité a été posé le 27 mai.

LE PERSONNEL DU CCV A ÉTÉ ENGAGÉ

Dans sa séance du 27 novembre 2025, l'Assemblée des délégués du SEOD avait approuvé la création de trois postes pour la gestion du futur CCV (centre de collecte et valorisation des déchets) qui fonctionnera selon le calendrier suivant:

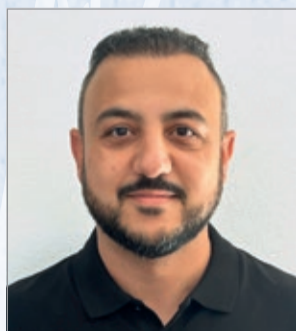
1. Engagement des trois employés au 1^{er} septembre, formation sur la gestion des déchets, stage à la décharge de Boécourt
2. Dès le 1^{er} octobre, mise en place des locaux, prise en main des installations, consolidation des processus et des contacts avec les partenaires
3. Ouverture d'une phase test avec 4 communes dès le 1^{er} janvier 2027
4. Ouverture à plein aux autres communes, qui ont choisi les prestations du CCV, dès le 1^{er} avril 2027

L'objectif était d'engager une équipe complémentaire avec des profils et expériences variées, capable de s'intégrer dans l'organisation du SEOD.

Pour la fonction de responsable du CCV, le choix s'est porté sur Monsieur **Sinan Üncücan**, (41 ans), habitant de Courroux, il est marié et père d'une famille comptant 2 enfants. Il est titulaire d'un CFC de gestionnaire en logistique avec brevet fédéral en logistique obtenu en 2017.

Pour le poste d'adjoint au chef du CCV, la proposition s'est portée sur Monsieur **Boris Marquis**, 32 ans, marié, deux enfants et résidant à Montsevelier. Il est actuellement chauffeur de poids lourds et responsable de la gestion logistique dans une entreprise de construction.

Le CCV accordera une place importante à l'accompagnement et à la formation de personnes en réinsertion. L'encadrement sera confié à Monsieur **Claude-Alain Zaugg**, 2 enfants, 58 ans, résidant à Fontenais. Il possède le brevet fédéral d'accompagnant socio-professionnel. Il connaît très bien les services placeurs avec lesquels le CCV devra collaborer et il a notamment travaillé au Tritout à Vicques.



Sinan Üncücan
responsable du CCV



Boris Marquis
adjoint au chef du CCV



Claude-Alain Zaugg
accompagnement et formation
de personnes en réinsertion

LES DÉCHETS RÉCOLTÉS AU CCV (Liste provisoire)

Verre	Grand appareils ménagers	Huile minérale	Déchets encombrants	Déchets spéciaux	Piles classiques
Papier	Appareils électroniques	Toners, cartouches d'encre	combustibles	Sray / Aérosol	Piles au lithium et accus
Carton	Câbles électriques	Sources lumineuses	Bois usagé	Flacons plastiques	Habits
Sagex	Supports informatiques	Mobiliers	Matériaux de construction inertes	Bouteilles en PET	Textiles
Fer Blanc	Huile végétale	(vaisselle, etc)	Ferraille et métaux	Batteries	Déchets verts des ménages

LIMITATION ET VALORISATION

La LPE (Loi sur la protection de l'environnement) énonce les grands principes de la gestion des déchets, le plus important étant de limiter autant que possible la production de ces derniers.

Si des déchets sont néanmoins produits, ils doivent autant que faire se peut être réintroduits dans le cycle des matières, autrement dit faire l'objet d'une valorisation. Ces déchets valorisables (environ la moitié des déchets urbains) doivent donc être collectés séparément et recyclés, notamment au futur CCV. Par ailleurs, les commerçants sont tenus de reprendre les déchets électroniques et les piles rapportés.

ET MA COMMUNE?

La gestion des déchets étant frappée du monopole communal, il appartient aux communes de définir le mode de pratique destiné à leur population.

Le SEOD met à la disposition des communes une solution clé en main qui peut être choisie via la délégation de certaines compétences communales en matière de gestion des déchets directement au SEOD. Conformément à leur choix de délégation complète ou partielle de leur gestion des déchets au SEOD, dix communes, respectivement leurs citoyens, auront accès au CCV dans un premier temps. Les autres continueront sur le mode actuel avec des installations existantes. Exception: les ménages de toutes les communes du district pourront apporter leurs déchets spéciaux.



PRINCIPE DU POLLUEUR-PAYEUR

Beaucoup de changements ont marqué le traitement des déchets depuis quelques années: on est passé de la simple élimination des ordures à la gestion élaborée des déchets et finalement à la causalité individuelle. Cette dernière est basée sur le principe du pollueur-payeur.

Voulue par la Confédération, cette contrainte impose aux Autorités compétentes de tarifier les déchets afin que ce soit bien son producteur qui en assume les frais de traitement et de valorisation. Les Autorités concernées ne sont donc pas libres dans la gestion et la tarification des déchets. Le cadre fédéral leur impose des critères précis.

Le principe de la taxe au sac est connu et appliqué depuis de nombreuses années. Ce principe s'étendra donc toujours davantage aux autres déchets avec des taxes spécifiques. Pour chaque ménage, la quantité de déchets produite aura un impact di-

rect sur le montant de sa facture. C'est un appel clair à la consommation modérée mais aussi au tri des déchets.

Près de 70% des habitants de la Suisse financent actuellement l'élimination de leurs déchets selon le principe du pollueur-payeur. Le matériel qui peut être valorisé est de plus en plus souvent collecté séparément. Ainsi, le contenu des sacs-poubelles a diminué de 15% ces dix dernières années en Suisse, malgré une croissance démographique de 3,9%. La taxe au sac est bien acceptée par la population et contribue à diminuer les coûts d'élimination.

Le principe du pollueur-payeur – aussi appelé « principe de causalité » – favorise le tri des déchets: lorsqu'une commune introduit la taxe au sac, la quantité de déchets combustibles recule de 30% en moyenne. Simultanément, les quantités de déchets collectés séparément et valorisés augmentent dans les mêmes proportions.

C'est la raison pour laquelle le principe de causalité actuellement valable pour les sacs à ordures sera de plus appliqué à l'ensemble des autres déchets.

CENTRE LOGISTIQUE RÉGIONAL

Une trentaine de sortes de déchets seront gérés dès début 2027 dans le district. Ils devront être triés avant leur valorisation.

Le projet du SEOD en cours de réalisation consiste en l'exploitation d'un centre de logistique régional (CLR) pour la gestion des déchets sur le site de la décharge de La Courte-Queue à Boécourt. Les activités prévues sur le site en lien à cette exploitation sont les suivantes: transbordement et reconditionnement des différentes matières qui seront collectées au CCV et dans les écopoints.

Une première phase d'aménagement du CLR a été réalisée en 2025 avec le réaménagement de la place de la décharge et la mise en place de boxes à l'aide de blocs en béton (légos).

Le CLR constituera une étape essentielle entre la collecte des déchets au CCV et aux écopoints et leur valorisation.



Les boxes du CCV



RÉCUPÉRATION DES EAUX

Sur la photo ci-dessus, on voit au premier plan la grille de récupération des eaux de surface et à l'arrière-plan le réservoir qui a été construit pour conserver l'eau destinée à l'arrosage. Les toits sont également utilisés pour alimenter le réservoir. Cette eau est utilisée pour arroser systématiquement les chemins d'accès ainsi que les tas de mâchefers. Ce processus permet de limiter les émanations de poussières de sorte à ce qu'elles respectent les tolérances légales.



COMPENSATION ÉCOLOGIQUE

Plusieurs mares ont été créées autour de la décharge de la Courte-Queue à des fins de compensation écologique.

Une des mares de compensation

Pour une partie, ces aménagements ont bénéficié d'un soutien cantonal et ils s'inscrivent aussi dans une convention passée entre le Canton et la Confédération. Ces mares sont particulièrement destinées au crapaud calamite. Cette espèce a été identifiée en 2024 sur le site de la décharge et la création des mares a débouché très rapidement sur des résultats concrets, avec ce printemps de multiples éclosions suivies de nuages de têtards. Le crapaud calamite est considéré comme « en danger » et donc considéré comme prioritaire au niveau national.

SENTIER DIDACTIQUE DU TRI

Sur le chemin de la Valdorée faisant le tour de la vallée de Delémont, les randonneurs peuvent désormais contempler 17 panneaux expliquant les subtilités du tri des déchets.

Ils sont installés le long de la décharge du SEOD à Boécourt, au nord de celle-ci.

Les panneaux indiquent aussi quels sont les déchets et les méthodes de dépôt à la décharge. L'accès est libre pour toutes celles et tous ceux qui s'intéressent au tri des déchets, à l'exploitation de la décharge et leur complexité.



LE TRI DES DÉCHETS CHEZ LES PARTICULIERS



En tant que producteur de déchets, le ménage doit se conformer aux directives qui lui sont données par la collectivité en charge de la collecte des déchets ménagers de sa commune.

La plupart de ces collectivités diffusent des guides de tri à l'usage de leurs habitants. Les consignes de tri avaient tendance à varier localement, mais, grâce à la volonté de l'ensemble des acteurs impliqués, ceux-ci sont en train de les faire converger pour que le tri des déchets soit plus facile. Le tri des déchets quotidiens concerne en particulier le carton et le papier, le verre et le duo alu-fer blanc.

Concernant le tri des déchets occasionnels, celui-ci s'applique à une grande variété d'objets ou de biens de consommation. Une partie de ces déchets sont concernés par le retour sur le lieu d'achat (ex: piles, petits appareils électriques, médicaments périmés). D'autres sont à déposer dans des bornes d'apports volontaires (par exemple les conteneurs à textiles) ou en déchetterie.

Afin de s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire, le SEOD a des accords avec des structures afin de développer le réemploi et la réutilisation d'une partie des déchets apportés. En effet, pour mémoire, il est préférable de déposer un objet en bon état au lieu adéquat défini par l'Autorité compétente afin de lui offrir une seconde vie et ainsi d'éviter la production de déchets.

SUR LA PISTE DES DÉCHETS

UN HÉROS ORDINAIRE QUI S'IGNORE

CHAQUE DÉCHET A SON ORIGINE, DÉCOUVRE-LES AU FIL DES 16 PANNEAUX DU PARCOURS !

CHAQUE DÉCHET PRODUIT A UTILISÉ UNE RESSOURCE NATURELLE, PENSES-Y !

PRÉSERVE LES RESSOURCES DE NOTRE PLANÈTE !
LES ASTUCES SUR LES PANNEAUX TAIDERONT

MERCI !

ON APPREND CHAQUE JOUR. CELA NOUS REND PLUS VIVANT ET RESPONSABLE !

ASTUCE

LE MEILLEUR DÉCHET RESTE CELUI QUI N'EST PAS PRODUIT

ÇA TOMBE BIEN JE NE LAISSE JAMAIS UNE MIETTE !

VRAI OU FAUX ?

LES SUISSES SONT LES CHAMPIONS EUROPÉENS DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS AVEC 706 KG DE DÉCHETS PAR ANNÉE ET PAR HABITANT (CHIFFRE 2019).

RÉPONSE :
FAUX. LA SUISSE ARRIVE EN 4^e POSITION APRÈS LE DANEMARK, LE LUXEMBOURG ET LA NORVÈGE. ELLE EST TRÈS LARGEMENT AU-DESSUS DE LA MOYENNE EUROPÉENNE (500 KG / ANNÉE / HABITANT). NOUBLIONS PAS QUE LE MEILLEUR DÉCHET EST CELUI QUI N'EST PAS PRODUIT.

ILLUSTRATIONS : DAMEN LEORA
WWW.DAMENLEORA.CH

SEOD
SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS DE DELÉMONT ET ENVIRONS

PROJET INITIÉ PAR STRID SA

IMPRESSUM

Rédacteur responsable: Philippe Zahno, 079 459 72 85
 Photographies: SEOD, Philippe Zahno
 Conception graphique: Ivan Brahier, Atelier Rue du Nord, Delémont
 Impression: Pressor SA, Delémont

Le label FSC (Forest Stewardship Council) garantit aux consommateurs que le papier provient de forêts aménagées de façon durable.